



# 48

## avril 2013

### Sommaire

- Intercommunalité
- Budget primitif 2013
- Nouveaux rythmes scolaires
- Connaissez-vous bien votre village ?
- Déjections canines
- Thermographie du CDDRA
- Inscription de nouveaux élèves
- Installation d'une infirmière
- Déneigement
- Benne à déchets verts
- Nettoyage de printemps

### Manifestations

#### AVRIL 2013

**Samedi 13** : Nettoyage de printemps, place de la mairie, 9h00

**Dimanche 14** : Thé dansant de la Gymnastique volontaire au complexe du Lange à partir de 15h00

**Samedi 20** : Chorale automnale à la Salle des fêtes à 20h30

#### MAI 2013

**Dimanche 5** : Vide grenier du Sou des écoles, Zone des Lavours

**Mercredi 8** : Cérémonie commémorative avec les Anciens Combattants à 10h30

#### JUIN 2013

**Samedi 8** : Ronde des fours des Pompiers

**Samedi 8** : Soirée cabaret par Les Chats, salle des fêtes à 20h30

**Samedi 29** : Fête des écoles au complexe du Lange



www.martignat.com

martignat@wanadoo.fr

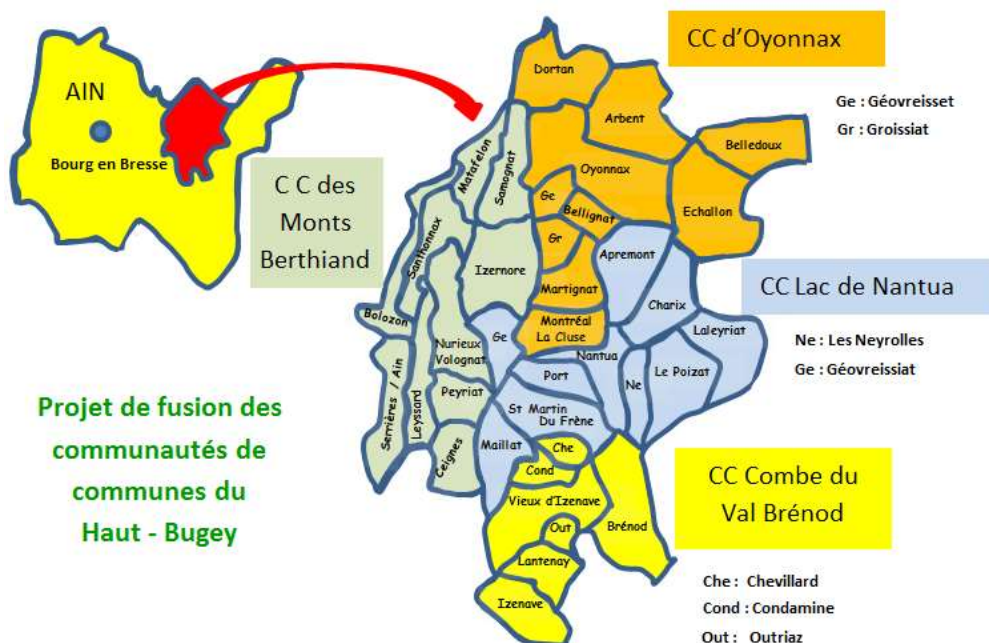
## Intercommunalité

Le regroupement des communautés de communes est en marche. Ce regroupement voulu par l'administration est soutenu par les élus nationaux et le gouvernement. Il est illusoire de vouloir aller à contre-courant.

Dans le cas présent, vouloir regrouper les communes du Haut-Bugey, c'est respecter une certaine logique car elles forment une entité territoriale et économique relativement homogène. Nous devons rester indépendants vis-à-vis des territoires qui nous entourent avec : d'un côté la Plaine de l'Ain dynamisée par l'agglomération Lyonnaise et de l'autre côté le bassin Bellegardien stimulé par le Pays de Gex et l'agglomération Genevoise. Ce regroupement devrait permettre un meilleur essor industriel en ouvrant des espaces mais aussi le développement et le soutien du tourisme et de l'agriculture, deux types d'économie qui ne peuvent être que bénéfiques pour ce territoire.

Ce regroupement va créer une mutualisation des finances. Celle-ci existe déjà au sein de la C.C.O. et l'étendre à tout le Haut Bugey aura un impact non négligeable. Chaque commune devra donc faire preuve de solidarité tout en tenant compte des efforts déjà consentis. Les dotations de l'Etat sont attribuées en fonction de la population mais aussi des revenus fiscaux par habitant et le fait de se regrouper avec des communes à plus faible revenu, devrait atténuer l'effet de la baisse annoncée des dotations.

Pour le fonctionnement de cette nouvelle entité, il y aura une période transitoire de janvier 2014 jusqu'aux élections de mars où un nouveau conseil communautaire sera élu directement par les citoyens dans chaque commune (au moins un délégué pour chacune). Chaque commune dispose d'atouts (population, espaces, qualité de vie, situation, etc.) et pourra les faire valoir.



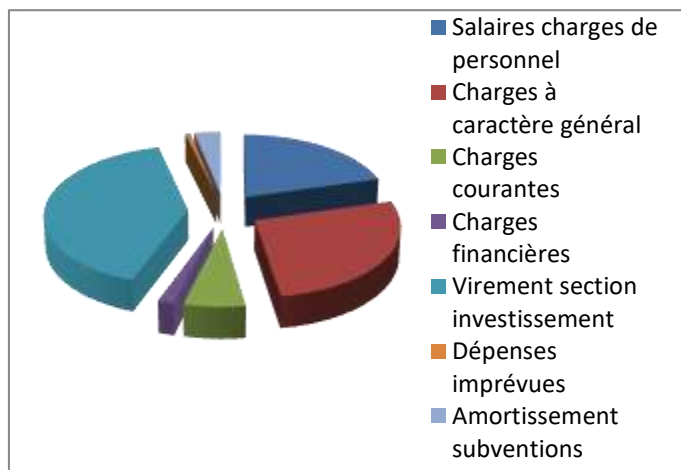
Le nouveau conseil devra définir les compétences de l'E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et donner les grands axes de travail. Les compétences de développement économique et d'aménagement du territoire seront obligatoirement cédées. Ensuite, il sera nécessaire de définir les compétences optionnelles souhaitées. Il s'agira certainement : de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères, du logement, de l'environnement, des transports. Il y aura deux ans pour définir exactement les compétences et l'intérêt communautaire.

# Budget primitif 2013 de la commune

## Section fonctionnement :

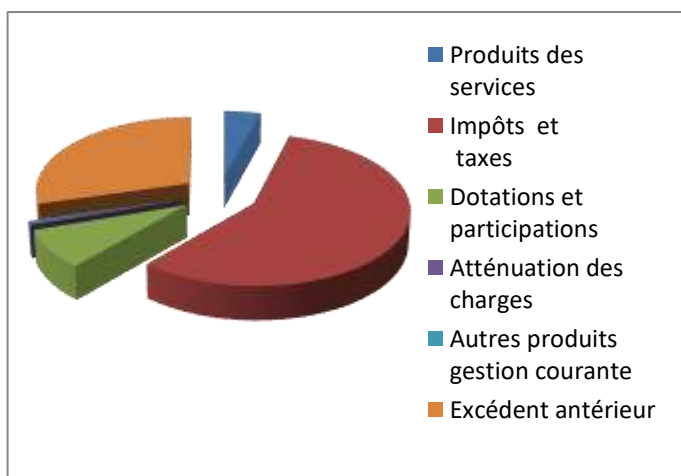
### DEPENSES

Salaires charges de personnel	512 705
Charges à caractère général : (électricité, gaz, carburant, entretien, documentation, fourniture, affranchissement, ...)	671 969
Charges courantes : (indemnités élus, aide sociale, service incendie)	156 813
Charges financières : (intérêts)	40 992
Virement section investissement	1 009 719
Dépenses imprévues	15 600
Amortissement subventions	80 387
<b>Total</b>	<b>2 488 185</b>



### RECETTES

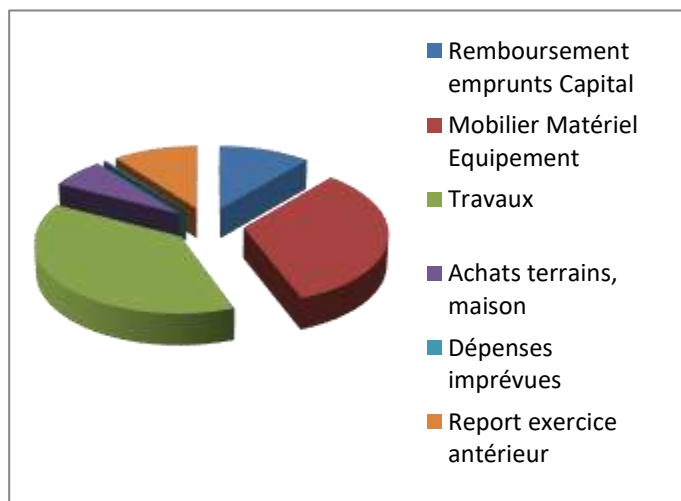
Produits des services : (coupes de bois, cantine, locations, poste, ...)	105 930
Impôts et taxes : (contributions directes, compensation TPU, ordures ménagères, pylônes...)	1 421 831
Dotations et participations : (dotation forfaitaire, D.G.D., participations...)	207 898
Atténuation de charges : (remboursements, Indemnités journalières)	10 800
Autres produits gestion courante	8 870
Excédent antérieur	732 856
<b>Total</b>	<b>2 488 185</b>



## Section investissement :

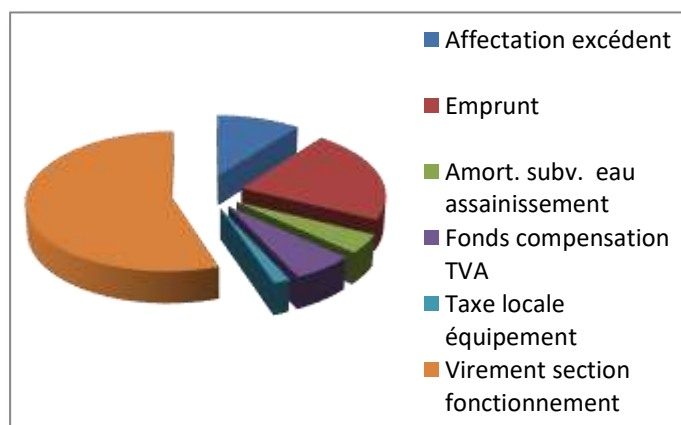
### DEPENSES

Remboursement emprunts Capital	206 123
Mobilier Matériel Equipement	601 333
Travaux : (salle des fêtes, maison du plateau sportif)	700 000
Achat terrain, maison	123 000
Dépenses imprévues	5 000
Report exercice antérieur	190 681
<b>Total</b>	<b>1 826 137</b>



### RECETTES

Affectation excédent	190 681
Emprunt	400 000
Amortissement subventions eau assainissement	80 387
Fonds compensation T.V.A.	115 000
Taxe locale équipement	30 350
Virement section fonctionnement	1 009 719
<b>Total</b>	<b>1 826 137</b>



# Nouveaux rythmes scolaires

Le décret prévoit un retour à la semaine de quatre jours et demi avec des diminutions du temps scolaire les après-midis de quarante-cinq minutes et c'est aux collectivités d'organiser l'accueil des enfants pendant ce laps de temps.

Cette réforme bouleverse beaucoup les habitudes et perturbe le fonctionnement des familles, des collectivités, des enseignants et des associations.

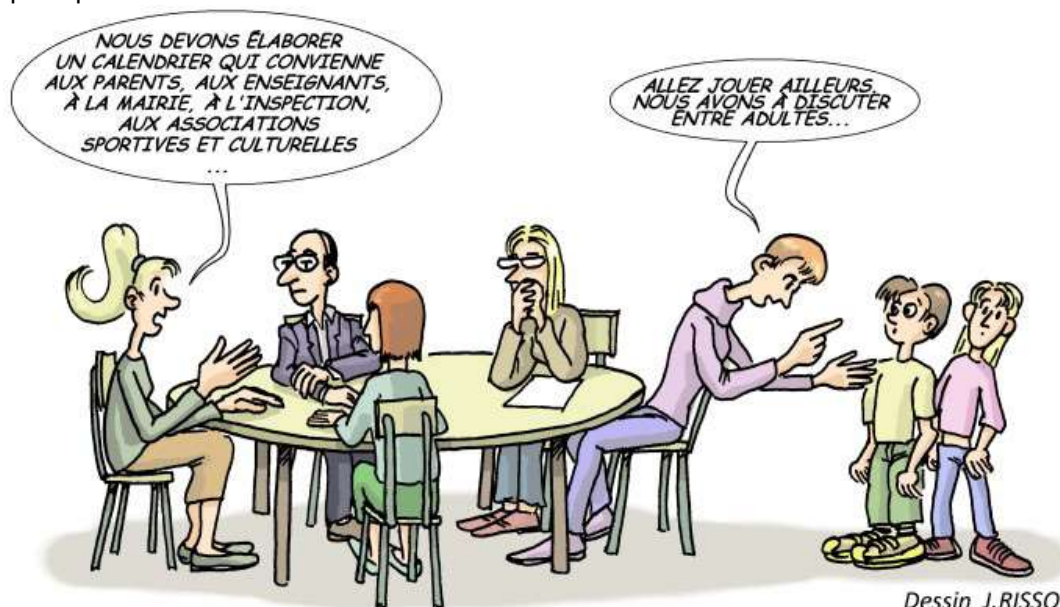
Certaines familles vont devoir renégocier des plages horaires avec leurs employeurs et avec leurs assistantes maternelles et celles-ci vont voir leur temps de travail amputé.

Les collectivités auront l'obligation d'accueillir les enfants, quand les parents le demanderont. Cet accueil de quarante-cinq minutes, à la charge des communes, pourra être augmenté dans la durée mais la facture s'allongera d'autant. Il y a surtout l'obligation d'employer un intervenant qualifié pour 18 enfants, ce qui va entraîner une augmentation importante de notre masse salariale. Pour mémoire, un enseignant peut accueillir jusqu'à 30 enfants dans sa classe.

D'autres problèmes se posent comme celui de trouver le personnel qualifié pour si peu de temps de travail (minimum de 45 min) par jour d'école, au même moment de la journée dans tous les établissements et dans quels locaux ?

Les enseignants ne semblent pas du tout satisfaits et les associations qui fonctionnent le mercredi matin sont au diapason.

On pourrait éventuellement installer une garderie avec moins de contraintes en termes de personnel et de locaux, mais l'objectif de la réforme ne sera pas respecté. Certains vont le faire et démarrer en catastrophe à la rentrée de septembre 2013. Pour notre part, nous pensons que, pour mettre en place un tel changement, il faut du temps et de la réflexion. C'est pourquoi nous avons demandé à remettre sa mise en œuvre à la rentrée 2014.



## Connaissez-vous bien votre village ?

Sauriez-vous reconnaître le lieu où cette photo a été prise sur le territoire de notre commune ?



## Réponse à la question du N° 47

Il s'agissait de la croix de mission dans le cimetière de la commune



## Ras le bol des déjections canines

Nous nous devons de respecter la propreté de notre village, chaque citoyen possédant un chien doit adopter les mesures d'hygiène élémentaire.

En effet, les crottes de chien deviennent un véritable fléau, car ces déjections qui jonchent trop souvent nos trottoirs, si elles participent à la détérioration de la propreté, sont également responsables de glissades et de chutes. **Alors, halte au fléau fécal.**

Vous aimez votre chien, nous aussi et votre comportement fait que nous l'accepterons. Rien de plus simple, trottoirs et chaussées ne sont pas des toilettes publiques, alors **ramassez les déjections.**

Ce ramassage est d'ailleurs prévu par la loi, car l'oubli de ce fait est passible d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe d'un montant de 35 € (article R632-1 du code pénal).

N'oublions pas que respecter son cadre de vie, c'est respecter les autres et surtout soi-même.



## Thermographie du C.D.D.R.A. (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes)

Des relevés thermographiques pour repérer les déperditions de chaleur des habitations devaient être réalisés sur le territoire du Haut Bugey. Les conditions météorologiques n'ont pas permis de faire ces relevés. Ils sont donc reportés à une date ultérieure

## Inscription des nouveaux élèves (pour les enfants nés en 2010)

La directrice de l'école maternelle reçoit sur rendez-vous au 04.74.81.12.62, les jours suivants : lundi 15 avril, mardi 16 avril, jeudi 18 avril, vendredi 19 avril de 16h40 à 18h00, de 11h30 à 12h00 le lundi 15 et jeudi 18 avril.

Documents à présenter le jour de l'inscription : Le certificat d'inscription délivré par la mairie, le livret de famille et le carnet de santé avec les vaccinations à jour. (Le certificat d'inscription est délivré par la mairie sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile).



## Installation d'une infirmière

Mme Hélène DARGON, infirmière diplômée d'état, a ouvert un cabinet infirmier à Martignat depuis janvier 2013. Vous pourrez la contacter à ce numéro : 06 28 48 14 22. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans son entreprise.

## Déneigement 2012-2013

Les services techniques de notre village se sont dotés récemment d'une fraise à neige, afin d'améliorer le déneigement des zones plus spécifiques de notre commune, comme les trottoirs, les entrées de bâtiments publics, les cours d'écoles. Du déverglaçant au chlorure de magnésium non polluant et écologique est utilisé pour protéger les ouvrages en béton désactivé.

En ce qui concerne les rues, il faut savoir que la période hivernale nécessite l'utilisation d'environ 125 tonnes de sel, ce qui permet de traiter une superficie de plus de 500 hectares.



## Benne à déchets verts

La benne à déchets verts (tontes, rameaux de petits calibres) située rue du chemin de fer, ouvrira à compter du 17 avril 2013 aux horaires suivants : le mercredi de 16h00 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h00.

Nous vous rappelons que la déchèterie intercommunale de la Communauté des Communes d'Oyonnax, située route de Thoirette à Veyziat, est gratuite et ouverte tous les jours du lundi au dimanche de 8h à 20h en période estivale, sauf le 1er mai. Tél : 04 74 77 31 09.

Un agent de l'association AIRE vous attend tous les jours pour récupérer meubles, jouets, livres et vêtements.

## Nettoyage de printemps

Après ce long hiver et avant que l'herbe ne repousse, un bon nettoyage des bords de routes s'impose. Le rassemblement des équipes est prévu à 9h le 13 avril vers la mairie. Après ce sympathique geste pour l'environnement, un casse-croute réparateur récompensera les bénévoles.

**Nous comptons sur votre présence.**